

Comité Technique Ministériel

Une caricature de dialogue social

Après trois modifications d'agenda, le Comité Technique, consacré à la présentation du Projet de Loi de Finances 2022, s'est tenu le 16 novembre, en présence du ministre délégué aux comptes publics, Monsieur Dussopt.

Échaudées par les expériences passées de la présence des ministres dans cette instance, les fédérations représentatives ont pris l'initiative de leur adresser en amont un courrier recensant l'essentiel de leurs revendications.

Sage précaution vu l'arrivée tardive du ministre en séance et son départ précipité.

Que faut-il retenir de son bref propos ?

✓ **Sur la crise sanitaire**

- Rappel des mesures sanitaires et de leur impact sur la vie des services
- Remerciement aux agents pour le travail accompli en cette période.

✓ **Sur les mesures budgétaires**

- Rappel de l'accord du 22 octobre à la DGFIP ,
- Signature du contrat d'objectifs et de moyens à la DGDDI fin novembre, avec mandat donné à la Directrice Générale d'engager des négociations avec les syndicats dès cette finalisation,
- Discussion à la DGCCRF sur les 3,1Md'€ de mesures indemnitaires, dès l'adoption du projet de Loi de Finances 2022,
- Confirmation de l'harmonisation des taux pro/pro 2022 pour l'ensemble des corps B et C du ministère (excepté les TSEI).
 - C 2^{ème} niveau : 28%
 - C 3^{ème} niveau : 16,5%
 - B 2^{ème} niveau : 18%
 - B 3^{ème} niveau : 14%
- Maintien des crédits d'action sociale (104 Md'€) et de politique de santé et de sécurité au travail (16,7 Md'€).

✓ **Sur les droits syndicaux 2022 attribués aux fédérations**

- Report exceptionnel des droits syndicaux non utilisés en 2021 : 38 ETPT,
- Complément accordé au titre de la préparation des élections professionnelles : 12 ETPT .

Intervention de FO Finances en réponse au ministre

Monsieur le Ministre,

« *Il faut que le travail paye* », cette phrase a été répétée à plusieurs reprises par Monsieur Le Maire, afin d'encourager les patrons à revaloriser les salaires, à l'heure de la reprise économique mais aussi du retour de l'inflation.

« *Faites ce que je dis, pas ce que je fais* » sommes-nous tentés de vous répondre, tant les agents des Finances attendent en vain une véritable reconnaissance de leur investissement pendant la crise sanitaire mais également tout simplement de l'exécution de leurs missions au quotidien.

La revalorisation de la valeur du point d'indice est pour FO Finances un passage obligé. Toute autre mesure n'est que saupoudrage, rattrapage et bien maigre consolation !

Vos remerciements adressés aux agents pour leur investissement pendant les mois de crise sanitaire, parfois même pour certains (début 2020) au péril de leur vie, ne nous ont pas échappé. **Mais les discours ne suffisent pas, il faut du sonnant et réverbérant.**

Nous avons pris acte des mesures prises dans le cadre du Ségur de la santé, et des avancées octroyées aux policiers et aux enseignants. Mais pourquoi l'ensemble des agents des Finances sont-ils mis à l'écart ? Serions-nous à vos yeux des fonctionnaires de seconde zone ?

Absence de revalorisation des traitements, aucune avancée sur l'IMT ou l'ACF et un niveau de promotions loin des attentes des agents !

A ce sujet, il nous tarde de connaître la portée pour tous les agents de Bercy des annonces de Mme de Montchalin du 6 juillet dernier concernant les 10 000 promotions supplémentaires dans la Fonction Publique, à moins que l'accord récent à la DGFIP soit pour solde de tout compte.

Nous vous rappelons que 25% des agents de ce ministère exercent dans d'autres directions que cette dernière et sont donc exclus de toute reconnaissance de leur investissement professionnel pendant cette crise sanitaire. C'est injuste et inacceptable pour notre fédération.

De même, un an après la publication du décret, le correctif sur **la prime de fidélisation en Seine St Denis** au bénéfice des agents des douanes, n'a pas été publié, nonobstant votre approbation.

En outre, s'agissant de **la suppression du droit à pension liée à l'IMT pour les agents quittant en cours de carrière le ministère**, là encore après une réponse semblant ouvrir une voie de règlement à cette problématique, rien de concret n'apparaît dans le PLF. Qu'en est-il ?

Vous avez M. le Ministre, mis à profit cette période de crise sanitaire pour accélérer vos réformes structurelles, dont on cherche vainement l'intérêt pour le service public, les usagers ou encore les collectivités locales. Vous comprendrez que la colère gronde, l'exaspération grandit mais pire peut être la lassitude et le découragement s'installent durablement !

Pour FO Finances, les agents de ce ministère sont les oubliés du gouvernement ! Au nom de nous ne savons quelle exemplarité, les agents voient, année après année, les emplois disparaître (30 000 en dix ans, soit pour 6 % des effectifs de la fonction publique de l'État, 80% des suppressions globales rien que ces quatre dernières années), des missions être transférées, abandonnées ou dans l'incapacité ministérielle d'être exécutées.

Vous allez même jusqu'à alimenter des crispations entre directions, la situation contrastée entre la DGFIP et la Douane en est un exemple criant.

Non seulement vous mettez en œuvre des réformes d'une ampleur inégalée dans ces deux directions, avec le NRP d'un côté et le transfert de taxes de l'autre, mais en plus vous vous plaisez à exacerber les tensions en menant en parallèle des discussions directionnelles sur l'accompagnement social sur des argumentaires et une temporalité différents.

S'agissant de la Douane, vous avez même renié vos écrits de juillet dernier, il faudrait maintenant soi-disant attendre que la direction du budget soit bien disposée à finaliser un contrat d'objectifs et de moyens. Quel est le rapport entre ce contrat et la restructuration ? Nul ne le voit.

L'agent restructuré lui n'en n'a que faire de ce contrat, ce qu'il voit c'est sa mission perdue, son emploi disparu, une mobilité contrainte, un déroulement de carrière bloqué et au final, à titre de solde de tout compte, les indemnités réglementaires Fonction Publique.

C'est pourquoi pour **FO Finances**, **l'ouverture d'une véritable négociation avec les syndicats de cette direction sur l'ensemble du projet de restructuration, intégrant un volet indemnitaire et un plan de promotions internes exceptionnel, sur la base d'une enveloppe budgétaire dédiée à la hauteur du préjudice subi par l'ensemble des agents, doit être clairement un mandat donné à la Directrice Générale.**

A la DGFIP, contre toute raison, le NRP se met laborieusement en place au grand dam des élus locaux à qui vous faites miroiter, parfois sous la pression, une maison de service public qui n'est en fait au mieux qu'une agence de renseignements.

L'accord que le directeur de cette direction vient de conclure ne peut être considéré comme solde de tout compte. Nous le prenons comme une reconnaissance minimale et bien tardive.

Cette réforme se voit adjoindre la disparition de la responsabilité personnelle et pécuniaire, préparée en catimini par le gouvernement et le président de la Cour des Comptes au cœur de l'été et évacuée en 20 mns dans le débat parlementaire avant-hier. Là encore, votre carence en matière de dialogue social est particulièrement édifiante !

Nous pouvons également évoquer **l'organisation territoriale de l'État** encore modifiée en ce début d'année, qui éloigne un peu plus les agents de la CCRF de Bercy, sans que plus personne ne sache qui fait quoi et avec qui.

La crise sanitaire, qui se poursuit, a bouleversé certains modes de nos conditions de travail. A cet égard, **le télétravail s'est aujourd'hui imposé dans les services et le retour au « monde d'avant » semble durablement s'éloigner.**

Nous venons d'acter le principe d'une négociation au niveau ministériel, mais pour notre fédération il ne peut s'agir d'un simple copier-coller de l'accord Fonction Publique. Au nom du principe de faveur, il nous revient d'enrichir cet accord avec certes une harmonisation des règles au niveau ministériel mais tout en tenant compte de certaines spécificités directionnelles. Nous aurons également à cœur de lever les freins établis par des pratiques managériales qui ont vécu.

Vous avez validé une réforme systémique de l'action sociale. Grâce à notre ténacité ce ministère conserve sept résidences de vacances. Au final, il s'agit tout de même d'une liquidation du patrimoine historique sur des estimations par ailleurs bien inférieures aux prix du marché.

La fermeture dès le 31 décembre des centres va engendrer des coûts importants pour les sécuriser dans l'attente de leur cession, que nous craignons de ne pas voir avant plusieurs mois, voire années, surtout si

vous persistez à vouloir les céder uniquement à des organismes du tourisme social.
En résumé un beau gâchis pour l'action sociale ministérielle et une belle gabegie budgétaire à venir.

Par ailleurs, **la réforme du réseau de l'action sociale** aura pour conséquence, outre une organisation régionalisée, la disparition de plusieurs dizaines d'emplois en charge de ce secteur au niveau départemental. Tout cela soi-disant pour améliorer les prestations, mais il y a loin de la coupe aux lèvres et de ce côté-là les agents ne voient guère d'avancées.

Notre fédération refuse d'abandonner à vos seuls desiderata ce que les agents ont construit au fil de leurs luttes passées.

Nous sommes disponibles pour valoriser l'action sociale ministérielle mais pas sous le faux prétexte d'une amélioration des prestations et de la gouvernance qui cache en réalité une volonté de déstructurer le réseau, supprimer des emplois et compresser les moyens budgétaires dédiés.

Votre funeste loi du 6 août 2019, va l'an prochain franchir un nouveau palier, avec **la disparition des CHSCT**. Là encore, où est la cohérence, alors que cette instance a tenu un rôle central pendant la crise sanitaire ?

Les salariés du privé ont pu s'apercevoir des méfaits de leur disparition mais au lieu d'en tirer les conséquences qui s'imposaient, vous maintenez votre trajectoire même si depuis le début vous faites fausse route.

De fait, l'avenir de la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail pose questions !

Cette politique comme celle de l'action sociale, construite pendant plus de trente ans par vos prédécesseurs et les fédérations syndicales était sans fausse modestie, fièrement reconnue voire jalouée au-delà du cercle ministériel ! Force est de constater que là n'est pas votre sujet, pour vous, détruire le passé, c'est être réformiste quoi qu'il en coûte aux agents et à leur famille.

Ce Comité Technique vous donne encore l'occasion de dire et d'écrire que le dialogue social fonctionne bien dans votre ministère.

A vrai dire, **la crise sanitaire n'a pas détérioré outre mesure le dialogue social, il l'était suffisamment auparavant.**

Tout laisse à penser que cette tendance va perdurer.

Même si nous prenons acte de votre annonce de ce jour sur les moyens octroyés en 2022 aux fédérations nous n'oublions pas l'amputation de 30% opérée depuis le début de ce quinquennat.

Au-delà la restriction des moyens, n'est-ce pas l'objectif majeur de votre loi de transformation de la Fonction Publique ?

Passer de 511 CAP à 18, supprimer 110 CHSCT et les droits qui y sont accolés pour les élus et représentants, en sont les preuves irréfutables.

Qui dit moyens dit qualité du dialogue social. Il n'est plus à démontrer que les instances réunies en plénière ou en groupes de travail sont devenues des chambres d'enregistrement où les représentants du personnel sont au mieux poliment écoutés faute d'être entendus.

La nouvelle mode étant de noyer les représentants du personnel dans moult réunions techniques, en sus des groupes de travail et instances, sur des thématiques bien loin des préoccupations prioritaires des personnels. Privilégier la quantité à la qualité voilà votre nouveau crédo.

C'est pourquoi, nous vous remercions d'avoir consacré une heure de votre agenda sur les dix derniers mois, pour nous rencontrer et nous présenter votre bilan et vos perspectives budgétaires.

Arrivé avec 20mns de retard, sans s'excuser, pour une présence d'à peine une heure, Monsieur Dussopt n'a rien trouvé de mieux que de conclure avant de quitter le CTM en s'offusquant :

- ✓ Du rôle des fédérations syndicales critiquant les textes votés par la représentation nationale,
- ✓ Des propos des représentants du personnel « caricaturaux et n'étant pas sources d'un dialogue constructif ».

Des propos inacceptables !

Un ministre n'a pas à donner des leçons sur le dialogue social à Bercy aux représentants du personnel, élus par près de 80% des agents.

Ces propos et cette attitude sont totalement inappropriés et sont en effet une caricature du dialogue social telle que le conçoit **FO Finances**.

Dans un délai contraint, l'ensemble des fédérations a exprimé ses positions et ses revendications, n'en déplaise au ministre, tout en le respectant eu égard à sa fonction.

Il est regrettable que la réciprocité n'ait pas été de mise.

FO Finances aurait préféré qu'il utilise son temps de présence pour répondre aux légitimes interrogations exprimées par ses interlocuteurs en lieu et place de l'évitement, l'invective et le hors sujet.

Les agents apprécieront.

